



REGLEMENT

Déroulement du Concours de Saut d'Obstacles des Lauriers du Sport en Entreprise 2010

PREAMBULE

Le concours de saut d'obstacles consiste à enchaîner un parcours d'obstacles sans faute. Les épreuves sont destinées à démontrer chez le poney / cheval sa franchise, sa puissance, son adresse, sa rapidité et son respect de l'obstacle et chez le participant, la qualité de son équitation.

Dossier d'inscription complet à remettre avant le Mardi 15 juin 2010

I - ORGANISATION

Art. 1 - Normes pour le terrain

A – Terrain de concours

- Le concours aura lieu au **HARAS DE JARDY le 27 juin 2010.**
- Le terrain de concours sera clos et comportera une entrée sécurisée pour les montures. Pendant les épreuves, toutes les entrées et sorties seront fermées.

Chronométrage :

Le chronométrage sera manuel.

B – Terrain et obstacles d'entraînement

Le terrain d'entraînement :

- Il sera placé sous la surveillance et le contrôle du commissaire au paddock et de ses adjoints désignés par le Président du concours.
- Le nombre de chevaux admis sera sous la responsabilité du commissaire au paddock et peut-être limité.
- Il sera pourvu d'un obstacle droit et d'un obstacle large.

II – EPREUVES

Art. 2 – Les différents types d'épreuve

A – La nomenclature des épreuves

Il y aura trois types épreuves :

⇒ 1^{ère} épreuve : niveau galop 4 à 6 (chevaux du Haras de Jardy)

Réservée aux cavaliers n'ayant pas le galop 7. Cette épreuve comportera 8 à 12 obstacles de 0,70 à 0,90 m.

⇒ 2^{ème} épreuve : niveau galop 7 (chevaux du Haras de Jardy)

Réservée aux cavaliers n'ayant pas de brevet d'état et n'étant pas professionnels. Cette épreuve comportera 10 à 13 obstacles de 0,80 à 1m avec des combinaisons de type double ou triple.

⇒ 3^{ème} épreuve : à 1m10 (chevaux de propriétaire)

Réservé aux cavaliers propriétaires de chevaux.

L'épreuve se déroulera sur un minimum de 10 à 13 obstacles, avec des combinaisons de type double ou triple.

B – Le barème des épreuves

- Les trois épreuves se dérouleront selon le barème A à temps différé. Ces épreuves seront jugées sur une 1^{ère} partie non chronométrée et une 2^{ème}, chronométrée.
- Le temps accordé sera calculé à partir de la partie non chronométrée et de la partie chronométrée. La pénalité pour dépassement du temps accordé est de ¼ de point par seconde commencée.
- Le classement se fait par l'addition des pénalités sur l'ensemble du parcours. On ajoute ainsi les fautes aux obstacles et les pénalités cumulées pour temps dépassé. A égalité de pénalités, les concurrents seront départagés par le temps de la 2^{ème} partie chronométrée.

Les pénalités :

- barre : 4pts
- refus ou dérobage : 4pts
- volte : 4pts
- chute : élimination
- 3 refus : élimination
- erreur de parcours : élimination

III – LES PARTICIPANTS

Art. 3.1 - Ouverture des épreuves aux participants

A – Condition de participation

2 possibilités d'accès aux épreuves :

- Soit avoir la licence FFSE grâce à son entreprise.
- Soit posséder une licence individuelle FFSE permettant la participation aux évènements de la FFSE.

Sécurité :

Les cavaliers devront présenter un **certificat médical** ou la photocopie de la licence compétition FFE.

B – La Tenue de compétition

La tenue-cavalier correcte sera exigée :

- Tenue officielle d'après le règlement FFE (pantalon blanc ou crème, bottes ou mini-chaps, bombe réglementaire obligatoire, chemise ou polo de la FFE) ou tee-shirt aux couleurs de l'entreprise.

Matériel du cheval :

- Chevaux du Haras : Tout le matériel pour le cheval sera fourni par le Haras de Jardy.
- Chevaux de propriétaires : matériels du propriétaire.

Art. 3.2 Les équipes

- Une entreprise pourra présenter à la fois des individuels et une ou plusieurs équipes par épreuve.
- Une équipe sera composée de 3 cavaliers.
- Une équipe peut être composée de participants qui concourront soit dans la même épreuve, soit dans des épreuves différentes.

IV – LE DEROULEMENT

Art. 4.1 – Mise en place de la compétition

A – Le tirage au sort

- Les concurrents tireront au sort un papier sur lequel sera inscrit le nom du cheval ainsi que le numéro de passage. Un enseignant du Haras de Jardy validera le couple cavalier/cheval.
- Les cavaliers prépareront, ensuite, leur monture et l'amèneront sur le terrain du concours.

B – La reconnaissance

- Le Président du jury autorisera l'entrée en piste par une sonnerie de cloche ou par un ordre oral.
- Les cavaliers disposeront de 25 à 30 minutes pour reconnaître le parcours. Ils pourront alors soit suivre la reconnaissance effectuée par un enseignant diplômé d'Etat soit la réaliser seul.

C – La détente

- Chaque cavalier bénéficiera d'un temps d'échauffement de 10 à 15 minutes.
- Les cavaliers effectueront une détente sur le plat ainsi qu'une détente à l'obstacle.

Art 4.2 – Le classement

A – Le classement sportif

Il y aura 2 types de classement :

- **un classement individuel** pour chaque épreuve (épreuve n°1, épreuve n°2, propriétaire)
- **un classement par équipe général.**
 - o Le classement par équipe se fera par l'addition des points obtenus par les 2 meilleurs couples d'une équipe, indépendamment des épreuves. L'équipe ayant le plus faible total sera déclarée gagnante.
 - o Les points correspondant aux places obtenues sont :
 - 1^{ère} place : 1 point,
 - 2^{ème} place : 2 points,
 - 3^{ème} place : 3 points,
 - etc.

- Les personnes éliminées et/ou abandonnant seront pénalisées d'un point de plus que le dernier des classés.
- En cas d'équipes ex-æquo, l'équipe ayant le cavalier le mieux placé sera déclarée gagnante.

B – La remise des prix

- La remise des prix aura lieu après la fin des épreuves.
- Les frais d'organisation de cette remise des prix (cadeaux, coupes, plaques, flots,...) seront à la charge de l'organisateur.